

## Information à l'attention du Conseil Municipal de Saint-Laurent sur Gorre

lundi 21 novembre, 22:24

---

- De : [Dominique Germond](#)

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Bonjour à toutes et à tous,

Lors de notre réunion du conseil municipal du jeudi 17 novembre 2016, Monsieur PATAUD Jean-Pierre m'a attribué des déclarations que j'aurais faites au cours d'une réunion extérieure en date du mercredi 16 novembre 2016.

J'affirme solennellement n'avoir jamais tenu les propos qui me sont prêtés, lesquels revêtent un caractère diffamatoire, et je me réserve en cette affaire la possibilité d'intenter toute action destinée à préserver mes droits et mon honneur (la diffamation est « l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne »)

Je précise que l'ensemble des participants présents à la réunion concernée (en l'occurrence les membres du comité de pilotage restreint de la fusion de nos communautés de communes) ont été contactés par mes soins, et ont confirmé la mesure, la neutralité et l'objectivité de mon expression quand a été abordé le sujet de l'élection des délégués communautaires au sein des conseils municipaux, et notamment celui de notre commune. J'ai en effet simplement énoncé que selon la répartition des votes entre listes de la majorité et de l'opposition, les résultats pouvaient varier avec l'octroi ou non d'un siège à l'opposition.

M'attribuer la phrase suivante comme l'a fait Monsieur PATAUD Jean-Pierre en réunion du conseil : *« on fera tout pour que Mr PATAUD ne soit pas délégué, nous aurons nos quatre élus et si quelqu'un de notre liste s'avise à voter pour Mr PATAUD, nous nous occuperons de son cas »* est de la pure affabulation.

Les participants à la réunion incriminée, qui sont tous prêts à témoigner de la véracité de mes dires si besoin est, sont :

Christophe GEROUARD, président de la CCF

Alain FRUGIER, président de la CCVG

Pascal RAFFIER, maire de la chapelle-montbrandeix

Joel VILARD, maire de Champagnac,

Bruno GRANCOING, maire de Saint-Auvent,

J'invite tout un chacun et chacune à relire le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2015 (dans son chapitre remarques de l'opposition) ou celui du 23 mars 2016 (dans son préambule) , pour constater, et on ne peut que le regretter, que les pratiques de l'opposition ont peu varié dans leur nature, à savoir porter la confusion, créer la suspicion ou proférer des affirmations mensongères comme c'est le cas en l'espèce. Pouvoir à la fois mentir et affirmer comme l'a fait Monsieur PATAUD jeudi soir : « je veux qu'on laisse la démocratie jouer, ça me paraît normal » est caractéristique de ce que l'on appelle le discours paradoxal.

Je dirai simplement, citant Pierre Mendès-France : « la démocratie est d'abord un état d'esprit »

Cordialement, Dominique GERMOND